

## Première séance, mardi 6 septembre 2011

Présidence de M<sup>me</sup> Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Validation et assermentation. – Communications. – Rapport 2010 de la Commission interparlementaire de contrôle de l'exécution des concordats sur la détention pénale. – Projet de loi N° 251 sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance; entrée en matière et première lecture. – Projet de loi N° 264 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (contentieux); entrée en matière, première et deuxième lectures; vote final. – Postulat P2083.10 Eric Collomb/Eric Menoud (prévention de l'endettement des jeunes); prise en considération. – Elections judiciaires.

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: MM. et M<sup>mes</sup> Christine Bulliard, Heinz Etter, Pascal Kuenlin, Benoît Rey et Valérie Piller Carrard.

Sans justification: MM. Daniel Brunner et Rudolf Vonlanthen.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

**La Présidente.** J'ai le plaisir d'ouvrir cette première séance de la session de septembre de l'année 2011.

Ich heisse Sie alle ganz herzlich willkommen nach dieser Sommerpause.

Valérie Piller Carrard est excusée pour toute la session. Le 24 juillet elle a mis au monde un petit garçon prénommé Antoine et je la félicite (*Applaudissements*).

### Validation et assermentation

a) **Validation** des mandats de députés de MM. Laurent Dietrich et Lukas Gasser en remplacement de MM. Charles de Reyff et Albert Studer.

**La Présidente.** Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base des dossiers y relatifs, que le remplacement des députés a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par les préfets des districts de la Sarine et de la Singine.

Le Bureau a également constaté que MM. Laurent Dietrich et Lukas Gasser remplissent les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la LEDP et ne sont pas touchés par l'article 49 de la même loi fixant

les incompatibilités entre leur statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ces mandats de députés.

– La parole n'étant pas demandée, les mandats de députés de MM. Laurent Dietrich et Lukas Gasser sont validés tacitement.

b) **Assermentation** de MM. *Laurent Dietrich* et *Lukas Gasser*.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**La Présidente.** Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. La cérémonie d'assermentation est terminée.

### Communications

**La Présidente.** 1. Je vous informe que le groupement sport et loisirs tient une séance ce mercredi 7 septembre.

2. Je vous informe que notre collègue Alex Glardon a démissionné avec effet immédiat de la Commission des finances et de gestion. Nous procéderons à son remplacement demain matin, à la suite de l'élection d'un autre membre de la CFG en remplacement de M. Charles de Reyff.

3. Je vous rappelle également qu'à 10 heures demain matin aura lieu la traditionnelle photo de fin de législature, devant l'Hôtel cantonal.

4. Jeudi, la séance du Grand Conseil se terminera à 10 h 15 pour vous permettre de participer à la journée des politiques, organisée par le Service des forêts et de la faune, à l'occasion de l'Année internationale de la forêt.

5. En réponse à la résolution «Soutenons la patrouille des glaciers», adoptée le 24 mars 2011 par le Grand Conseil fribourgeois, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports a communiqué la décision du commandement de l'armée de garantir le déroulement de la patrouille des glaciers en 2012, tout en laissant ouvert le futur de cette manifestation.